

Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Vendredi 10 juillet 2015

Compte-rendu

La séance est ouverte à 13h30 sous la présidence de Madame Marielle Cadopi, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Ganteau, Madame Isabelle Lefebvre-Tournier,

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Madame Louise Nyssen, Monsieur Gilles Dieumegard représenté par Monsieur Gérard Piquemal,

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Madame Isabelle Aliaga représentée par Madame Nicole Muray, Monsieur Gérard Piquemal,

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Jean-Pierre Martin, Madame Sophie Villecourt,

Collège E : Représentants des autres personnels.

Monsieur Christophe Durand représenté par Madame Capucine Ruiz, Madame Nicole Muray,

Collège F : Usagers.

Madame Julie Ferrer,

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Marielle Cadopi, Monsieur Jérôme Chapisat, Madame Anne-Marie Filho représentée par Monsieur Olivier Bost, Madame Maryse Quéré,

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE_LR.

Madame Florence Denjean-Daga représentée par Monsieur Jean-Michel Ganteau, Madame Capucine Ruiz,

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Madame Anne Fraïsse, Monsieur Fabrice Lorente représenté par Madame Anne Fraïsse, Monsieur Jean-Patrick Respaut,

Invités présents à la séance.

Monsieur Éric Favard, Monsieur Christophe Iung, Monsieur François Jimenez, Monsieur Philippe Münch, Monsieur Nicolas Saby, Monsieur Jean-Paul Udave.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Madame Cadopi, présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR demande un volontaire parmi les membres du Conseil pour être secrétaire de séance.

Madame Capucine Ruiz se porte volontaire.

1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'École des 19 juin et 30 juin 2015

• **Vote sur les procès-verbaux pour lesquels il n'y pas de remarques**

20 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 20

Les PV des Conseils d'École des 19 et 30 juin 2015 sont votés à l'unanimité.

2- Discussion sur l'accréditation de l'ESPE-LR devant le CNESER

Monsieur Iung indique que suite au passage devant le CNESER, l'accréditation de l'ESPE-LR est fixée à deux ans, sur proposition de la DGESIP.

Monsieur Respaut dit que cette accréditation de deux ans n'est pas compréhensible. Il ajoute que ce dossier avait été travaillé, on avait trouvé un terrain d'entente, il y avait une adhésion au projet d'accréditation tel qu'il a été proposé, cette proposition de la tutelle à seulement deux ans est curieuse. L'ESPE a besoin de stabilité, une période de cinq ans aurait été un message en ce sens. Le dossier contenait des engagements très clairs, en particulier de la part de l'UM, il y a eu de ce fait beaucoup de questionnements qui sont remontés dans l'équipe de la présidence, qui sont restés sans réponses.

Madame Cadopi indique que cette accréditation doit être perçue comme une sorte de jalon par rapport au processus qu'on doit mettre en place.

Monsieur Respaut rappelle que le personnel de la Faculté d'Éducation subit depuis des années des évolutions sans être associé, ainsi lors du Conseil de la Faculté d'Éducation qui s'est tenu le 10 juillet au matin, ledit personnel a exprimé une réaction de ras le bol du fait de cette instabilité chronique, la stabilité est un élément important pour le personnel. Les résultats du 1^{er} degré montrent que ce qui est fait est bien fait, l'instabilité peut être source de dégradation, il est donc important que cette accréditation de deux ans se fasse dans le cadre d'un portage de cinq ans.

Madame Muray demande pourquoi cette décision a été prise par neuf personnes alors même que le Cneser compte 40 membres.

Madame Fraïsse précise que le Cneser ne prend pas de décisions, il n'a qu'une voix consultative. L'accréditation pour deux ans paraît contradictoire. En effet, l'aspect pédagogique n'est pas remis en cause, mais l'aspect gouvernance l'est, pourtant on se retrouve avec un portage garanti à cinq ans. Une accréditation de trois ans aurait été la solution, mais deux ans c'est court, à moins d'envisager pour la COMUE un passage aux RCE. On sera appelé à reprendre cette question et voir quelle évolution proposer dans deux ans.

Madame Cadopi excuse l'absence de Mme le Recteur de l'académie de Montpellier, et indique que celle-ci précise que cette décision d'accréditation pour deux ans n'est pas un refus du modèle, mais une clause de « revoyure » pour apprécier la fonctionnalité du modèle proposé.

Madame Ruiz demande si l'ESPE-LR est dans un processus d'observation par la tutelle, et si d'autres ESPE sont dans le même cas, et doivent poser les jalons.

Monsieur Iung répond que l'ESPE-LR est à sa connaissance la seule dans ce cas, car c'est la seule ESPE qui change de modèle politique.

Madame Cadopi dit que le modèle de l'ESPE-LR est très original, ce qui explique cette décision.

Madame Fraïsse rappelle que l'autre ESPE avec un modèle comparable est l'ESPE de Lille, elle a un modèle avec un service d'appui, ce qui avait été proposé dans l'académie de Montpellier par Madame le Recteur mais qui a été refusé.

Monsieur Piquemal s'exprime au nom du personnel enseignant de la Faculté d'Éducation et dit que ce texte a été voté dans la perspective d'une certaine stabilité, cette décision ne peut être interprétée que comme une forme de défiance et d'instabilité chronique et le terme « revoyure » n'est pas satisfaisant.

Madame Cadopi indique que cette décision n'est pas une remise en cause du vote du conseil, mais le Ministère souhaite voir comment le modèle fonctionne, ce n'est pas de la défiance.

Monsieur Piquemal souligne que c'est le personnel de la Faculté d'Éducation qui est le plus bousculé.

Madame Cadopi répond que le personnel de la Faculté d'Éducation ne perd rien. Monsieur Piquemal rétorque que le personnel de la Faculté d'Éducation perd un grand nombre d'instances, tout le fonctionnement au niveau de la Faculté d'Éducation, le personnel se sent nié, ce qui le porte c'est la qualité, ledit personnel n'a plus de composante, à l'heure actuelle il a beaucoup à perdre, Monsieur Piquemal demande que cette mesure soit prise en compte.

Madame Cadopi dit qu'il y a des instances qui vont perdurer : commissions, départements, unités de formation. Des instances de travail vont être mises en place rapidement et vont bien fonctionner.

Elle rappelle que lors du précédent conseil, elle avait prévenu les membres du conseil que l'accréditation pouvait aller d'un an à cinq ans.

Monsieur Udave se fait le porte-parole des personnels qui l'ont élu, et dit que lesdits personnels feront le deuil de la Faculté d'Éducation, mais pas de la formation des enseignants. L'ESPE a été pensée pour un fonctionnement fédératif, or là on se retrouve dans un modèle intégratif, il va falloir dès lors réfléchir les statuts qui permettraient à chacun de trouver sa place.

Madame Cadopi rappelle que le dossier d'accréditation de l'ESPE-LR a été voté à l'unanimité moins deux abstentions ; elle ne comprend pas ce revirement : pourquoi penser une semaine après que le modèle qui a été voté ne fonctionnera pas ?

Madame Fraïsse indique que les statuts de l'ESPE ont été votés et n'ont pas de raison de changer.

Monsieur Iung répond qu'il entend les remarques des différents intervenants, il faut bâtir une méthode de travail qui permette d'intégrer la Faculté d'Éducation dans l'ESPE. Monsieur Iung souligne qu'il a toujours été un homme de dialogue, et il faut un modèle qui intègre tout ce qui marche bien, dès le mois de septembre il faut qu'on s'y attelle ensemble.

Madame Ruiz rappelle que par le vote sur le dossier d'accréditation les structures intermédiaires ont été reconnues comme un point largement positif. Ces dernières se doivent dans leur évolution d'apporter toutes les garanties de transparence, rester largement ouvertes et permettre un travail commun en collaboration.

Madame Muray indique que la Faculté d'Éducation est amenée à perdre le Conseil d'UFR où il n'y avait que des personnels FDE, et la perte du directeur de la Faculté d'Éducation qui était fortement engagé dans la formation.

Madame Cadopi répond que le Directeur de l'ESPE-LR est également fortement engagé dans la formation. Concernant la représentativité, il convient de penser à un degré collectif supérieur.

Madame Cadopi clôt le débat relatif à l'accréditation de l'ESPE-LR.

3- Avis sur les principes de modalités de contrôle des connaissances des 4 mentions MEEF

Monsieur Iung présente les principes de modalités de contrôle des connaissances des 4 mentions MEEF, Madame Cadopi propose de soumettre au vote ces principes des MCC :

• **Vote sur les principes des MCC**

19 Votants (Madame Muray ayant quitté la salle) :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 19

L'approbation des principes des MCC est votée à l'unanimité.

Monsieur Iung remercie l'ensemble des collègues et en particulier les VPCEVU qui ont participé à l'élaboration de ces propositions.

4- Avis sur le dispositif mis en place dans le cadre de l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires

Monsieur Iung indique que les documents soumis au vote aujourd'hui résultent d'un travail en équipe plurielle, d'une part au niveau du bureau de l'UF 1 pour le premier degré, et d'autre part de trois ateliers animés par Monsieur Favard et Madame Kavoudjian pour le second degré. M. Iung remercie les animateurs de ces groupes de travail qui ont permis de produire des documents de qualité.

Monsieur Iung laisse la parole à Monsieur Udave pour traiter du dispositif mis en place dans le cadre de l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires dans le 1^{er} degré.

▪ 1^{er} Degré

Monsieur Udave remercie Monsieur Ramos et Madame Villecourt pour le travail d'harmonisation, de mise en cohérence et de simplification dans le cadre de l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires.

Ainsi, dans le 1^{er} degré, 84% des visites ont été réalisées en commun.

Il convient de mettre en œuvre un tutorat simple, efficace tout en se basant sur le référentiel de compétences. Monsieur Udave ajoute qu'un certain nombre d'outils a été validé par le bureau 1^{er} degré et par les représentants des DASEN, comme par exemple le portfolio qui permet à l'étudiant de voir l'avancée de ses compétences au fil des années. C'est un travail pluriel et interdépartemental.

Madame Cadopi souligne que ceci est l'exemple d'un travail collaboratif bien pensé.

Monsieur Martin indique que les stagiaires qui ont connu des difficultés sont ceux qui étaient dans de mauvaises conditions : 2 fois 25% ; ceux qui sont « dasqués », il faut rappeler que le DASC est un dispositif d'accompagnement adapté. Les services doivent avoir un point de vigilance sur les conditions d'affectation des stagiaires et ce afin de faciliter la mise en stage.

Madame Villecourt répond qu'il n'y a pas eu de relation de cause à effet entre le fait de bénéficier d'un DASC et avoir un avis défavorable, ainsi, dans l'Hérault, on comptait 17 DASC pour un seul avis défavorable de l'IEN.

Monsieur Bost, Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint au DASEN, précise que sur 140 PES, il n'a pas été constaté de corrélation directe entre les « 2 fois 25% » et les difficultés que peuvent connaître les

fonctionnaires stagiaires. Il convient de faire une analyse sur les 340 stagiaires, dossier dont Madame Villecourt va être chargée.

Monsieur Udave communique les résultats dans le premier degré : 328 avis favorables et 7 avis défavorables.

- 2nd Degré

Monsieur Favard présente le bilan du second degré, travail collectif et démocratique qui a conduit à la proposition du document proposé. Cela constitue une grande avancée puisque ce document fédère tout le second degré.

Concernant le DASC, le dispositif est formatif et bien perçu dans le second degré. D'un point de vue éthique, le détail de chaque DASC n'est pas communiqué.

Monsieur Favard salue le travail des collègues du tronc commun qui se sont investis dans le dispositif du DASC.

Avant de passer au vote, Monsieur Iung souligne qu'un maximum d'informations sera mis régulièrement sur le site web de l'ESPE-LR : www.espe-lr.fr

- **Vote sur le dispositif mis en place dans le cadre de l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires**

20 Votants (Madame Muray participe de nouveau au vote après s'être absentée):

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 20

L'approbation du dispositif mis en place dans le cadre de l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires est votée à l'unanimité.

- 5- Principes de décharge pour les directeurs adjoints de l'ESPE-LR, chargés de mission et pour les responsables des unités de formation

Le principe de décharge concerne ce qui est fait cette année.

Madame Cadopi précise que le directeur de l'ESPE-LR, ordonnateur du budget doit s'assurer auprès des universités qu'il n'a pas de cumul de la prise en charge ou décharge de ces fonctions.

Avec ces précisions, Madame Cadopi propose de passer au vote.

- **Vote sur le principe de décharge pour les directeurs adjoints de l'ESPE-LR et pour les responsables des unités de formation**

19 Votants (Monsieur Respaut ayant quitté le Conseil d'école) :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 19

L'approbation du principe de décharge est votée à l'unanimité des présents et représentés.

- 6- Informations du directeur

Monsieur Iung informe le conseil du nombre d'avis défavorables formulés au niveau de l'ESPE-LR en ce qui concerne la titularisation des fonctionnaires stagiaires et en analyse les causes. (Diapo 18 du diaporama)

Monsieur Iung présente les résultats au concours du CRPE et salue l'excellence des résultats dans notre académie mais aussi dans les autres académies puisque 200 étudiants ont obtenu le concours dans une autre académie, chiffre qui a été multiplié par 2 par rapport à l'an dernier et ceci sans prendre en compte les résultats du concours exceptionnel de l'académie de Créteil. Pour ce qui concerne le 2nd degré, les résultats sont satisfaisants mais pas encore totalement connus.

Enfin, Monsieur Iung présente la version finale de la semaine d'accueil des fonctionnaires stagiaires.

La séance se termine à 15h52.



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

Conseil de l'ESPE-LR

10 juillet 2015

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Ordre du jour

- 1- Approbation des PV des conseils du 19 juin et 30 juin 2015
- 2- Avis sur les principes de modalités de contrôle de connaissance des quatre mentions de Master MEEF.
- 3- Avis sur le dispositif mis en place dans le cadre de l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires
- 4- Principes de décharge pour les directeurs adjoints de l'ESPE-LR et pour les responsables d'unités de formation
- 5- Information du directeur
 - 5.1- Passage au CNESER de l'accréditation de l'ESPE-LR
 - 5.2- Point sur le processus de titularisation, analyse des résultats des fonctionnaires stagiaires
 - 5.3- Résultats au concours
 - 5.4- Organisation de la semaine de pré-rentrée.

Approbation du PV du conseil du 19 juin 2015

Approbation du PV du 30 juin 2015

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



• En première année de master

- **Mentions « 1^{er} degré » et « Encadrement Educatif » sont organisées sous le régime de la double session (pas de changement)**
 - Seuls les étudiants ayant échoué en session 1 un semestre, après compensation semestrielle, peuvent se présenter aux épreuves de seconde session pour les éléments non acquis et non compensés en session 1. L'étudiant ne se présentant pas à une épreuve de seconde session garde la note de 1^{ière} session. L'étudiant se présentant en 2^{nde} session garde la meilleure note entre la note de 1^{ière} et 2^{nde} sessions.
- **Mention « 2nd degré » est organisée sous le régime de la session unique avec seconde évaluation**
 - Tous les étudiants peuvent se présenter à une épreuve dite «de seconde évaluation», la meilleure note des deux évaluations sera conservée sauf pour l'UE « Connaissance du système éducatif, laïcité et valeurs de la République » pour laquelle seuls les étudiants ayant échoué en première évaluation peuvent passer la seconde évaluation.

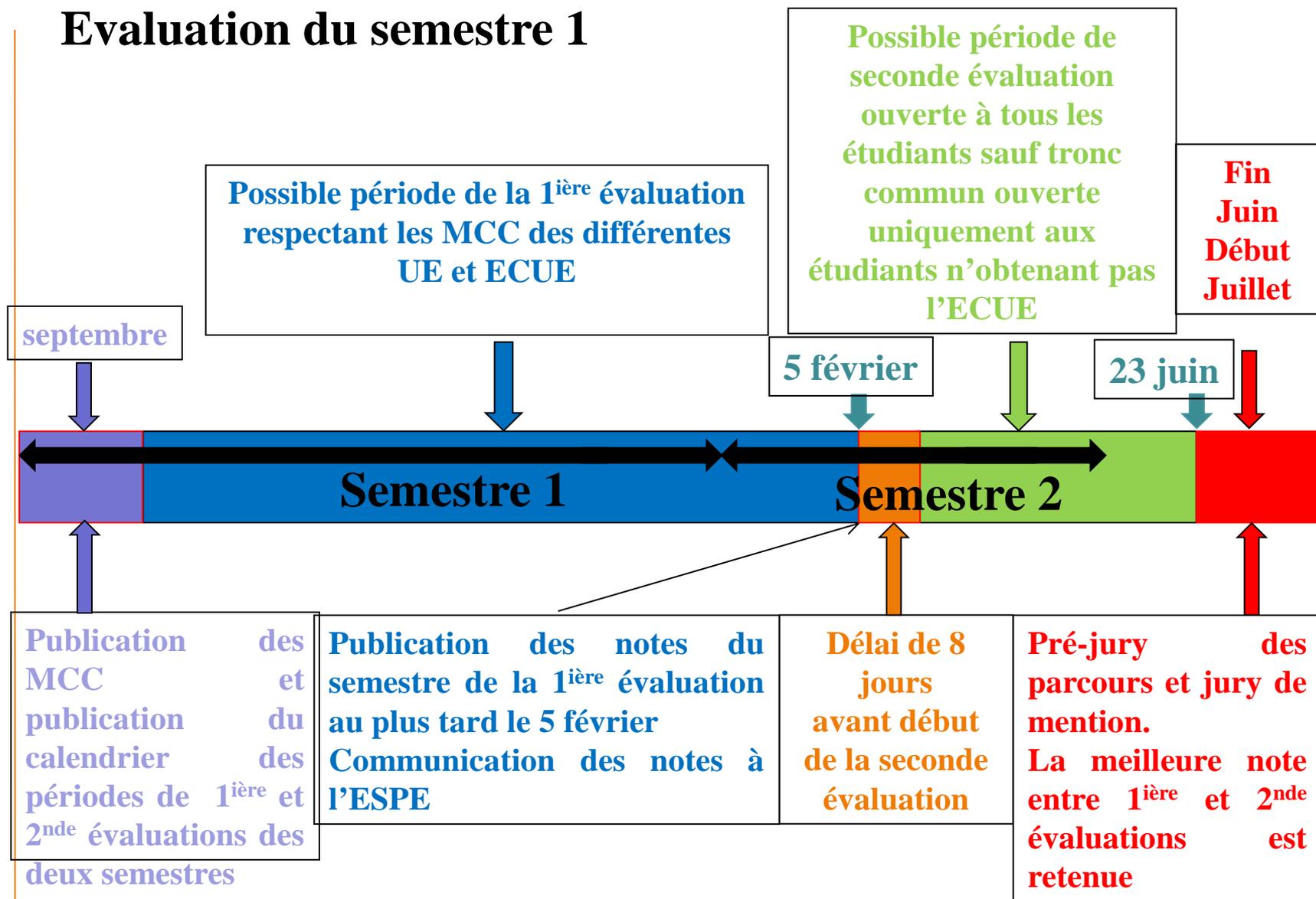
• En seconde année de master

- Les 4 mentions MEEF sont organisées sous le régime de la session unique.
- Une épreuve finale est proposée pour les étudiants exemptés d'assiduité.

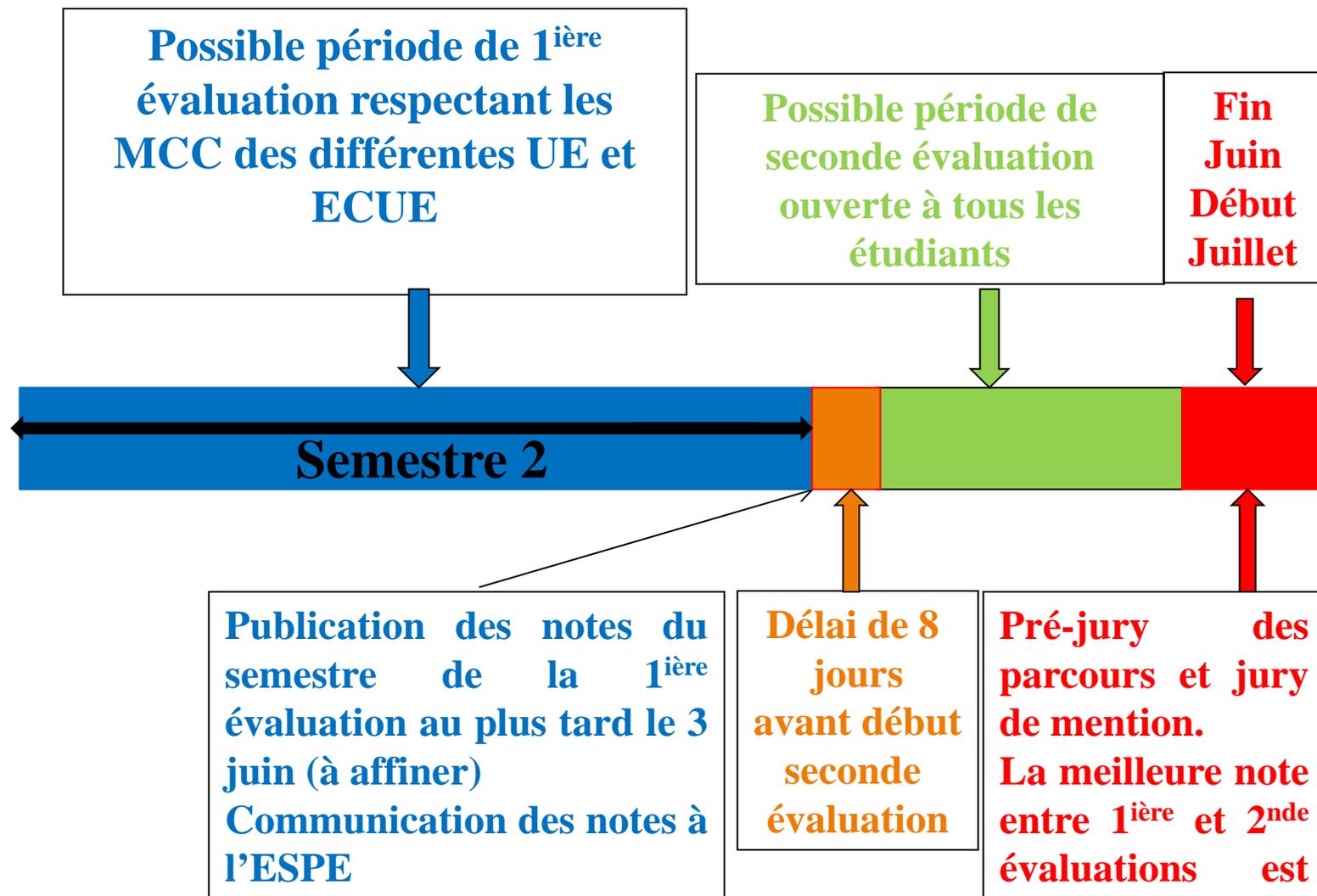
• Certaines UE ne sont soumises ni à la seconde session, ni à la seconde évaluation :

- En S4 du M2 : UE de stage et UE de mémoire
- Cela peut l'être pour des TP, projets et UE de simulation d'oraux ou d'écrits
- **Dans le régime de la session unique avec seconde évaluation, la communication des notes des UE ne faisant pas l'objet de seconde évaluation n'est pas obligatoire avant le jury.**

Evaluation du semestre 1



Déroulement de semestre 2



• **Mois de septembre : validation par les conseils puis publication sur le site web de l'ESPE**

- Dates de publication des résultats de 1^{ière} évaluation pour les semestres 1 et 2 pour chacun des parcours.
- Période des épreuves de 2^{nde} évaluation pour chacun des parcours. Pour le S1, elles peuvent avoir lieu avant ou après les écrits.

• **Un délai d'au moins 8 jours doit séparer la publication des notes et le début de la seconde évaluation.** Les notes publiées, même si elles peuvent formellement être modifiées par le jury, doivent résulter d'un processus d'harmonisation au niveau du parcours lorsque la nature des évaluations l'impose.

• Ce régime permet à chaque parcours d'adapter son calendrier à celui des épreuves du concours et ainsi assurer des enseignements le plus longtemps possible dans l'année universitaire.

•Publicité du calendrier et des modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances doivent être votées par le conseil de l'Espé-LR et les CFVU des universités partenaires et communiqués aux étudiants au plus tard un mois après le début des enseignements. Les étudiants de M1 MEEF sont informés au plus tard à la même date des périodes consacrées aux épreuves de seconde session ou épreuves de seconde évaluation de leur formation. Ils sont informés au moins 15 jours à l'avance des dates et heures des épreuves, sauf cas de force majeure ou urgence avérée.

•Validation et résultats :

- L'enseignement en master est constitué de quatre semestres. Les éléments constitutifs de chacun des semestres de master totalisent 30 crédits européens (ECTS). Le coefficient affecté à chaque élément est égal à sa valeur en crédits (ECTS). Les notes sont sur 20 points.
- Les jurys de diplômes sont nommés par le président de la COMUE sur proposition du directeur de l'ESPE. Leur composition est communiquée aux étudiants par affichage.
- Le jury de diplôme se réunit pour valider les résultats après chaque session en M1 MEEF « Premier Degré » et « Encadrement Educatif », après chaque semestre en M2 MEEF et chaque année en M1 MEEF Second Degré. Il délibère à partir des résultats obtenus par les candidats aux épreuves des différents éléments constitutifs du diplôme.
- Des points jurys peuvent être attribués au semestre et/ou à l'année par le jury. Ces points éventuels ne modifient pas les notes obtenues aux enseignements.
- Des pré-jurys de parcours peuvent être organisés en amont des jurys de diplômes.
- Le calcul de la mention s'effectue sur la base de la moyenne des deux derniers semestres du diplôme : de 10 à 11,999 : mention « Passable »; de 12 à 13,999 : mention « Assez Bien »; de 14 à 15,999 : mention « Bien »; A partir de 16 : mention « Très Bien ».
- Le jury a une compétence collégiale et ses décisions le sont également. En cas de dissension à l'intérieur du jury, la décision est prise à la majorité des membres composant le jury. Le président de jury ne peut à lui seul prendre ou modifier une décision de jury. Il doit avoir consulté les membres de son jury avant toute modification d'admission auprès des services compétents.
- A l'issue de la délibération, les membres du jury présents émargent le procès-verbal de délibération.

•Communication des résultats:

- Les notes des épreuves seront communiquées aux étudiants, en mentionnant le caractère provisoire de l'information jusqu'à la délibération des jurys.

•Capitalisation, compensation, note seuil :

- **La capitalisation** (conservation des résultats en cas de redoublement) s'applique à toutes les notes d'UE et ECUE égales ou supérieures à 10.
- La compensation intervient à l'intérieur de chaque semestre et entre les semestres sur la base de la moyenne des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre toutes les UE, et à l'intérieur de chaque UE entre ECUE sauf lorsque l'UE ou l'ECUE est déclaré non compensable.
- Tout étudiant peut, sur demande formulée auprès du président du jury, avant la tenue du jury, demander à renoncer à la compensation semestrielle
- Un semestre obtenu par compensation confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre.
- **Notes seuils fixées à 10/20, un résultat inférieur ne permettant pas la validation de l'année pour les mentions MEEF « 1^{er} degré », « 2nd degré » et « Encadrement Educatif »**
 - M2 MEEF : UE Stage du S4, UE mémoire du S4
 - une UE de langue vivante étrangère, sauf dans les parcours de langue du 2nd degré (l'UE concernée par le non compensation sera indiquée au niveau du parcours
- **Validation d'acquis**
 - Les validations se traduisent par une neutralisation de l'ECUE, de l'UE ou du semestre. Lorsqu'un élément constitutif d'UE est neutralisé, aucune note n'est portée sur cet ECUE. L'UE conserve néanmoins le même coefficient et la même valeur en crédits européens.
 - L'étudiant peut renoncer à une validation d'acquis, sur demande faite à l'ESPE-LR, dans un délai de 15 jours après la rentrée.
 - Sinon au vu d'une attestation d'acquis de la compétence (par exemple CLES), aucune validation d'acquis ne pourra être effectuée sur un ECUE si l'étudiant a déjà été inscrit dans cet ECUE lors d'une année précédente.
 - Lorsqu'une UE est neutralisée, aucune note n'est portée sur cette UE, la valeur du semestre est maintenue à 30 crédits.
 - Lorsqu'un semestre est neutralisé, la valeur en crédits européens du diplôme reste inchangée.
 - Les notes des épreuves seront communiquées aux étudiants, en mentionnant le caractère provisoire de l'information jusqu'à la délibération des jurys.

- De nombreuses productions ont été réalisées au cours de l'année afin de proposer des cadrages relatifs à l'accompagnement et à l'évaluation des fonctionnaires stagiaires. Il est important maintenant de les rassembler, les actualiser en vue d'une communication à tous les formateurs et fonctionnaires stagiaires.
- Le ministère a quant à lui en avril 2015 proposé une grille d'évaluation des fonctionnaires stagiaires que doivent utiliser les évaluateurs relevant de l'Education Nationale (Inspecteurs et chefs d'établissement pour le 2nd degré)
- Une charte du tutorat mixte (déjà présentée au conseil de l'ESPE) fixe le rôle des deux tuteurs (terrain et universitaire). Un tuteur universitaire sera officiellement désigné par chacun des fonctionnaires stagiaires avant le 15 septembre.
- Nécessité d'avoir des dossiers commun au niveau de chaque mention reposant sur une même approche concernant
 - Visite Formative
 - Visite Evaluative
 - DASC
 - Rapport du tuteur terrain
- L'avancée des travaux sera présentée le 10 juillet 2015 en conseil d'ESPE

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

- CC1 *Faire partager les valeurs de la République*
- CC2 *Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école*
- CC6. *Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques*
- Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations
 - Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité
 - Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école
 - Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative
 - Fait respecter le règlement intérieur

Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement

- CC7. *Maîtriser la langue française à des fins de communication*
- CC10. *Coopérer au sein d'une équipe*
- CC11. *Contribuer à l'action de la communauté éducative*
- CC12. *Coopérer avec les parents d'élèves*
- CC13. *Coopérer avec les partenaires de l'école*
- Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)
 - Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école
 - Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative
 - Participe aux différentes instances et conseils
 - Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information

Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique**
P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement
 - Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées
 - Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels

Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses

- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**
P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation
 - Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe
 - Encourage et valorise ses élèves
 - Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages
 - Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau
 - Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie
 - Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer
 - Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves
 - S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)

Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication

CC9. *Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier*

- Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école
- Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique
- Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique

Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail

CC14. *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel*

- Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique
- Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

Présentation de l'avancée du travail dans la mention 1^{er} degré

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités





École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

Présentation de l'avancée du travail dans la mention 2nd degré

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



Principe des décharges des directeurs adjoints et responsables d'UF de l'ESPE-LR

Directeur adjoint : au maximum 64 h

Responsable d'UF : au maximum 32h

Chargé de mission enseignant ou enseignant-chercheur : en fonction de la mission

Pour ce qui concerne la responsabilité des responsables de parcours, la décharge sera de la responsabilité de l'université

1- Accréditation de l'ESPE-LR

- Le dossier de l'ESPE-LR est passé au CNESER ce mercredi 8 juillet
- Sur proposition de la DGESIP, il a été proposé au CNESER une accréditation à 2 ans
- Vote du CNESER : 2 pour, 7 abstentions

	Répartition PSTG			Réussite Master ou DU				Non Obtention UE Mémoire		Non Obtention UE Stage			Non Obtention UE Formation autre			% Avis Défavorable		
	% TIT M1	% PA sans mémoire à réaliser	% PA avec mémoire à réaliser	% TIT M1	% PA	% PA TIT M2 NON MEF	% PA TIT M2 MEF	% TIT M1	% PA devant réaliser mémoire	% TIT M1	% PA	% PSTG	% TIT M1	% PA	% PSTG	% TIT M1	% PA	% PSTG
Mention 1er degré	45%	30,50%	24,50%	98,02%	97,85%	96,38%	99,03%	1,32%	1,20%	0,66%	2,15%	1,48%	0%	0,54%	0,30%	1,97%	2,14	2,07%
Mention CPE	50%	47%	3%	100%	100%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Mention 2nd degré	41%	25%	34%	95,6%	86,3%	80,8%	93,7%	4,4%	18,4%	1,2%	4,4%	3,1%	0,0%	1,8%	1,0%	3,1%	13,6%	9,3%

1^{er} degré : très peu d'échec, CPE : Réussite de tous les fonctionnaires stagiaires
2nd degré

Analyse résultat titulaires de M1 ayant l'obligation d'obtenir le M2 MEEF

- Ces PSTG représente moins que la moitié des PSTG, leur taux d'échec en M2 MEEF est de 5,7%
- Quelle est la cause de leur échec?
 - 1^{ière} cause : **Le mémoire** : 5,1% des PSTG (Sur le 9 échecs, le mémoire concerne 8 PSTG)
 - 2^{nde} cause : **Le stage** : 1,9% des PSTG (Sur le 9 échecs, le stage en concerne 3 sachant que deux PSTG échoue dans l'UE mémoire et l'UE Stage)
- Ces PSTG ayant très majoritairement fait un M1 MEEF réussissent dans l'exercice du métier mais certains peinent à réaliser un mémoire

Analyse résultat titulaires d'un M2 ou exemptés de diplômes

- Ces PSTG ayant fait un master MEF représente 25% des PSTG, ceux ayant fait un M2 autre ou exempté 34%
- Quelle est la cause de leur échec?
 - 1^{ière} cause pour ceux qui ont un mémoire à réaliser, 17,4% ne l'obtiennent pas, répartition inégale entre parcours.
 - 2^{nde} cause : Le Stage :
 - 4,4%, un taux d'échec deux fois plus élevé que pour ceux titulaires uniquement d'un M1 MEEF
 - Sur les 10 FSTG en échec au niveau du stage, 9 ont fait un M2 non MEF ou sont exemptés de diplômes

Autre cause d'échec : non continuité de la formation pour beaucoup d'entre eux qui n'ont pas été affecté dans leur académie

Inscrits (+DU)	M1	969		
	M2	315		
	Total	1284		
		Mpl	Autres Acad	Total
Admis sibles	M1	300	158	458
	M2	150	76	226
	Total	450	234	684 (53%)
Admis	M1	163	130	293
	M2	91	72	163
	Total	254	202	456 (36%)

Calendrier prévisionnel de la semaine de pré-rentrée des fonctionnaires stagiaires 1^{er} et 2nd degrés

	Premier degré mi-temps	Second degré mi-temps	Second degré temps plein
MARDI 25 Août		<i>Lieu : Faculté AES - Montpellier</i>	
		<p><u>Matin</u> :</p> <p>9h : Accueil par Madame le Recteur et Monsieur le Directeur de l'ESPE à Montpellier 10h30 : Déroulé de l'année de stage et principes de l'alternance intégrative 11h30 : Statut du professeur stagiaire, gestion financière et carrière.</p>	
	<p><i>Lieu : Faculté AES - Montpellier</i></p> <p><u>Après-midi</u> : Accueil à Montpellier, par Madame le Recteur et Monsieur le Directeur de l'ESPE-LR.</p>	<p><i>Lieu : Montpellier site de l'ESPE-LR</i></p> <p><u>Après-midi</u> :</p> <p>14h-15h : Présentation du Master MEEF et des parcours : parcours général et parcours adaptés Les fonctionnaires stagiaires à mi-temps seront répartis dans 5 salles différentes en fonction de leur situation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lauréats titulaires uniquement d'un M1 • Lauréats titulaires d'un M2 MEEF • Lauréats titulaires d'un master ou équivalent non MEEF • Lauréats exemptés de diplôme et non titulaires d'un M1 • Renouvellement de stage + prolongation de stage <p>15h-17h : Présentation de la formation au niveau de chaque parcours</p>	<p><i>Lieu : Montpellier site de l'ESPE</i></p> <p><u>Après-midi</u> :</p> <p>14h-16h : Présentation générale de la formation</p>
MERCREDI 26 Août	<p><i>Lieux : sites départementaux</i></p> <p><u>Matin</u> : Accueil DASEN-ESPE sur les sites <u>Après-midi</u> : Sur le site ESPE 14h : Présentation du parcours de formation 16h : début de l'enseignement de l'UE accompagnement de stage</p>	<p><i>Lieux : Montpellier et Perpignan</i></p> <p><u>Matin</u> : UE de tronc commun <u>Après-midi</u> : UE de tronc commun</p>	<p><i>Lieu : Montpellier</i></p> <p><u>Matin</u> : Positionnement individuel des stagiaires <u>Après-midi</u> : Enseignement didactique</p>
	<p><i>Lieux : sites départementaux</i></p> <p><u>Matin</u> : UE Accompagnement du stage <u>Après-midi</u> : UE Accompagnement du stage</p>	<p><i>Lieux : Montpellier et Perpignan</i></p> <p><u>Matin</u> : UE Accompagnement de stage et didactique <u>Après-midi</u> : UE Accompagnement de stage et didactique</p>	<p><i>Lieu : Montpellier</i></p> <p><u>Matin</u> : Enseignement de tronc commun <u>Après-midi</u> : Enseignement de tronc commun</p>
JEUDI 27 Août		<i>Lieux : Montpellier et Perpignan</i>	
		<p><u>Matin</u> : L'établissement comme lieu de formation et de professionnalisation, <u>Après-midi</u> : guichets d'information (ESPE-Rectorat), entretiens personnalisés</p>	
VENDREDI 28 Août	<p><i>Lieux : sites départementaux</i></p> <p><u>Matin</u> : UE Accompagnement du stage <u>Après-midi</u> : Accueil dans les circonscriptions</p>		